

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
PROLOGUE	
À quoi pensent les experts ?	
Paroles d'experts et paroles sur l'expertise	15
I. UN PASSAGE OBLIGÉ, UNE FIGURE IMPOSÉE	37
II. UNE ENTREPRISE DE CONSTRUCTION DE L'ACTION PUBLIQUE	127
III. UNE PROCÉDURE DE NÉGOCIATION, UN ENJEU DE QUALIFICATION	241
IV. UNE FABRIQUE D'IDENTITÉS	341
EPILOGUE	
Le renoncement, une attitude politique de l'expert scientifique	447
TABLE DES MATIÈRES	477

PROLOGUE

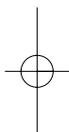
PHILIPPE VEITL

À quoi pensent les experts ? Paroles d'experts et paroles sur l'expertise¹

Philippe Veitl est maître de conférences de science politique à l'Institut d'études politiques de Grenoble, rattaché au Pacte-Cerat. Il participe à une recherche collective sur la place des sciences de gouvernement dans la conduite de l'action publique : Veitl Ph., « Pour une géologie des opinions. A. Siegfried et " La science des cartes " », in Ihl O., Kaluszynski M., Pollet G., 2003, *Les sciences de gouvernement*, Economica, Paris (coll. « Études politiques »).

RÉSUMÉ

Il ne s'agit pas d'ajouter une nouvelle définition de l'expertise. Cette notion est polysémique comme le montrent les contributions à cet ouvrage. On s'en tient à l'idée que celle-ci est d'abord, et avant tout, un savoir-faire et, plus encore, un savoir-dire. Ce qui ressort des entretiens ici présentés, c'est une double volonté de produire une parole autonome, ou bien d'encadrer et susciter des prises de parole du citoyen ordinaire, soit consultative, soit revendicative. Ce travail d'encadrement et de formatage vise aussi à imposer une autorité symbolique pour mieux les intégrer dans des dispositifs servant à fixer les conditions mêmes de son expression et de son déroulement dans le temps, ainsi que dans son lien à tout type de pouvoir. Il contribue assez largement à la formation d'un marché de l'expertise. Dès lors, ce qui se construit, ce sont de multiples registres discursifs au travers desquels s'affirme la volonté de chacun de détenir la bonne parole.



« Tous les experts sont médiatiques-étatiques, et ne sont reconnus expert que par là »
Debord G., 1992, *Commentaires sur la société du spectacle*, Gallimard, Paris, p. 26.

Quel sens les experts veulent-ils donner à leur pratique, comment veulent-ils qu'on la comprenne ? Autrement dit, comment est-elle donnée à voir par ceux qui en sont les praticiens² ? Au filtre d'une sociologie compréhensive centrée sur l'analyse d'un univers de représentations, de catégories mentales plus ou moins complexes qui configurent une expérience, nous analysons ici sept entretiens collectifs menés dans le cadre du groupe de recherche sur l'expertise au Cerat-Pacte. Il ne s'agit pas ici de proposer une réflexion d'ensemble sur le monde de l'expertise mais, plus modestement, de dégager à partir de ces entretiens des enseignements sur les façons dont les experts se positionnent dans des régimes discursifs et cognitifs qui construisent l'action publique.

On verra que les notions d'expert et d'expertise ne sont pas sans poser des problèmes de définition car elles sont ambiguës. L'ambiguïté de la notion est le fait des intervenants eux-mêmes qui ont, le plus souvent, explicitement repoussé l'idée qu'ils étaient des experts. Ils définissent l'expertise et ce qu'ils font comme l'exercice d'une *compétence* propre à un *métier*, préférant donc ces qualificatifs à celui d'expert. Par exemple, R. Tresmontant (expert international) indique que chez BBI, « nous ne nous considérons pas comme des experts ». De même, B. Landais (expert en art) précise : « Je n'ai jamais dit que j'étais expert. En revanche, on le devient en entrant dans la querelle, on est qualifié par les autres ». Ces témoignages sont représentatifs de l'ensemble des acteurs rencontrés. Cela appelle deux remarques : la pratique de l'expertise et le qualificatif d'expert sont vécus comme une propriété situationnelle. Autrement dit, ils renvoient à un statut que l'on revendique pour donner du poids aux arguments développés. On peut aussi se demander si cette posture n'est pas dictée par le contexte des entretiens qui pousse les intervenants, face à des universitaires, à valoriser une compétence, un savoir, liés à l'exercice d'un métier.

C'est en cela que ces entretiens sont intéressants. Pour tenir compte de cette équivoque et conserver ces notions, tant pour faciliter la lecture, que pour bien centrer le propos sur l'expertise en dépit des dénégations des intervenants, on se réfère, tout au long de ces lignes, à son sens ancien, donné par l'étymologie : l'expertise comme *know-how*, comme *savoir-faire*³

PHILIPPE VEITL

– comme savoir dire également, comme genre rhétorique –, et l'expert, comme un individu qui a acquis une « habileté »⁴. Il est plus juste de parler ainsi car l'expertise, comme on le verra, ne s'appuie que marginalement sur un savoir universitaire, académique, même si elle en revendique parfois les attributs. A ce titre, il importe de noter qu'un seul des invités est un universitaire, à savoir F. Ogé. Néanmoins, le profil des invités nécessite de rapides précisions⁵. En effet, ils disposent de positions socialement élevées ainsi que d'un capital culturel et relationnel fort. Ils ont donc une aisance à produire une parole experte et à l'imposer dans l'univers de la manipulation des symboles et des abstractions.

La mise en perspective des entretiens doit prendre en considération deux aspects⁶. Il convient de montrer comment ces paroles expertes, soit sont le fait d'une prise de parole et d'une revendication individuelle à parler expertement, soit consistent, pour l'expert, à donner la parole au simple citoyen dans le cadre de dispositifs particuliers. Cette opposition n'est structurante que parce qu'elle renvoie à la retranscription que font les acteurs de leur expérience. De ce fait, elle est d'abord une posture discursive. Il faut d'emblée noter qu'à travers le projet de donner la parole s'exprime une ambition spécifique à celui qui prétend être à même de le mener à bien, non sans effet d'oracle. En second lieu, il faut regarder comment peut se définir l'expertise. Comment s'attache-t-elle à inscrire dans des objets performatifs tout un travail intellectuel qui lui est propre ? Quelles formes emprunte donc, pour se légitimer et faire autorité, cette volonté d'agir expertement quand elle veut s'immiscer dans des controverses et des débats, ou bien quand elle veut apporter sa contribution à la (re)définition des formes de l'action publique ? Il y aurait ainsi tout un ensemble de critères utilisés par les intervenants pour définir la crédibilité de ce qu'ils font, et fonder, par surcroît, leur raison d'être. En d'autres termes, comment se présentent-ils comme les dépositaires d'un savoir-faire et comment se pensent-ils utiles, ce qui équivaut, par tout un travail de codification, de rationalisation et d'élaboration d'un temps spécifique de l'action, à faire reconnaître, ou s'y essayer, l'exclusivité d'une aptitude⁷.

PARLER OU FAIRE PARLER ?

Deux postures discursives se dessinent au fil des entretiens. Soit les intervenants revendiquent un savoir en prise directe avec une expérience personnelle construite de façon autonome. Soit ils disent vouloir travailler à construire et à promouvoir des outils devant permettre d'ouvrir des

procédures de débat, de négociation, de concertation, pour recueillir la parole d'autrui. L'expert en art se place ainsi explicitement du côté d'une prise de parole qui part d'une volonté d'exprimer son point de vue sur l'authenticité des tableaux de Van Gogh. Il paie de sa personne pour faire entendre son point de vue en dehors de toute institution, de tout dispositif dont il n'aurait pas été le maître d'œuvre durant la controverse qu'il a déclenchée. Cela se manifeste dans les conditions de son activité : « Une des choses qui m'a permis de réussir [dans la dénonciation de l'existence de faux Van Gogh], c'est que je me débrouille plutôt bien tout seul ». Il se revendique comme un expert amateur agissant seul. Ce qui n'exclut pas qu'il mobilise, au besoin, un « réseau » de compétences pour recueillir des avis et se faire entendre.

La frontière entre la revendication, dans un domaine particulier, d'une parole experte autonome et la mise en place d'un encadrement de la parole, n'est pas hermétique. C'est ce qu'illustre le cas de F. Ogé, expert de sites pollués. Quand il dénonce l'existence de « sites potentiellement pollués », il entend, comme l'expert en art, le faire sur la base d'un investissement personnel – « je suis passionné », « je suis un cow-boy solitaire » –, et il veut avoir la maîtrise de la carrière de la controverse. Chercheur au CNRS, il motive son travail de dévoilement des pollutions industrielles en soulignant qu'il est le fait d'un engagement citoyen, comme l'expert en art, qu'il est de son devoir de faire savoir. Mais il ne veut pas en rester là. Il veut par la qualification de la nature d'un site, imposer « une scène sur laquelle ça va pouvoir se dire ». Autrement dit, il veut faire parler, susciter une parole « associative » à opposer à ceux qui disent : « Nous, on sait, c'est comme ça et pas autrement, la norme, c'est ça, ne vous inquiétez pas ». Face à ce « syndrome du sachant », il veut donc, toujours sur la base de motivations personnelles, ouvrir des débats publics. En ce sens, pour faire entrer de nouveaux acteurs sur cette « scène », il a organisé, avec J. Roux – un autre chercheur du CRESAL⁸ –, des séminaires avec les habitants de Salsigne, touchés par la pollution des résidus radioactifs de la COGEMA. Des responsables politiques et des ingénieurs ont été aussi mobilisés. Ils voulaient ainsi arriver à une « constitution [conjointe] de la dangerosité » de ce site.

Ces échanges avec ceux qui sont les victimes des pollutions ont montré, qu'ils « savent [...], mais ils n'ont pas pu l'exprimer. Ils ont douté, mais ils n'ont jamais pu le dire parce que l'on ne leur a jamais laissé la possibilité de le dire, en discuter avec d'autres ». F. Ogé et J. Roux estiment que « dans leur secteur, sur le champ d'intervention, ils sont compétents et [...] ne se laissent pas faire. Et ça, pour nous, ça a été très intéressant ». Ainsi, c'est par la mobilisation de la parole des habitants de Salsigne que l'on tente de

PHILIPPE VEITL

rendre visible, perceptible un problème, qui avait fait l'objet, en amont, d'un travail de repérage et d'investigation réalisé par l'expert en sites pollués. C'est un objet déjà construit qui doit susciter et guider l'expression citoyenne pour peser sur les politiques environnementales. On n'est donc plus seulement dans une logique de prise de parole individuelle, mais dans un travail de co-production de paroles collectives dans un cadre précis de discussions. L'objectif est bien de faire parler.

Pierre Mahey (expert de la participation), de son côté, à partir des expériences conduites dans le « Réseau capacitation citoyenne », cherche, de façon semblable, à produire de la parole. Il observe que, face à la volonté des pouvoirs publics de favoriser la participation dans les politiques urbaines, à l'échelle d'un quartier ou d'une ville, « beaucoup de choses [sont] en train de se déplacer y compris le rôle du décideur, et peut-être à terme le rôle de l'action publique ». Cette évolution serait le résultat d'une réaction des acteurs sociaux qui se montrent réticents car ce qui prédomine chez eux, selon lui, « c'est le mot de récupération qui est constitutif du doute et du manque de confiance qu'il y a, [et qui] vient du côté du monde associatif, du côté des habitants mobilisés, etc. Qu'est-ce que c'est que ces injonctions à organiser la participation, à s'intéresser à notre territoire, etc, alors que ça fait 30 ans que vous nous avez abandonnés, qu'on est seuls à gérer des choses qui sont du registre du lien social et de continuer à vivre ? ». De la sorte, il se pose comme le porteur légitime de ce sentiment d'une parole récupérée pour en faire un arrière-plan essentiel de la renégociation et de la recomposition de la relation du citoyen aux milieux décisionnels qu'il entend accompagner et encadrer.

Sur un registre plus distancié, l'expert international conçoit son activité comme un « diagnostic de terrain » dans une logique *bottom up* (« rechercher un dispositif de concertation ») et non *top down* (« parachuter son expertise sans souci de terrain »). Par ce moyen, il veut pouvoir inclure les acteurs locaux avec lesquels il est en relation, par exemple lors de la mise en place d'un système de santé au Kosovo. Cette « médiation » réalisée par sa compagnie, BBI, qui se placerait ainsi, selon lui, dans une relation non pas hiérarchique, mais horizontale dans une logique de co-définition des réformes. Néanmoins une telle approche, au nom de la maîtrise de l'expertise sur le terrain de l'élaboration de politiques sociales dans différents pays européens, revient à insérer, dans des dispositifs propres à BBI, les points de vue des acteurs concernés. Cette démarche rigoureuse d'encadrement, estime-t-il, est la mieux à même de « faciliter le changement ».

Mais le citoyen, dont on convoque, invoque la parole et qui est l'objet de l'attention des experts, demeure, pour la majeure partie des intervenants, un individu ordinaire, moyen, défini par des indices statistiques – vote, recensement, panel, sondage, etc –. Il est souvent désigné comme un « naïf », un profane, au sens où il serait trop peu averti pour se mêler des problèmes techniques et scientifiques. Le fait que les invités revendiquent la posture, et agissent ainsi, qui consiste à les « laisser » s'exprimer dans un cadre bien précis, a eu pour effet d'occulter, lors de ces entretiens, ce qui fait la spécificité de cette parole parfois oubliée ou négligée. On n'a pas pu voir de quelles façons les habitants de Salsigne et du Parc du Verdon face à l'installation d'une ligne à haute tension, ont construit un savoir expert et s'en prévalent pour avoir leurs mots à dire, comme l'ont montré les travaux sur les expulsés du TGV, les malades de l'amiante, les riverains des usines de retraitement de l'uranium ou d'usines de production chimique, etc.⁹

UN « MARCHÉ » DE L'EXPERTISE ?

On oppose à ce citoyen un discours sur la nécessité d'une « logistique », d'une « ingénierie ». Selon P. Mahey, expert de la participation, elles s'imposent car « la participation ne se décrète pas ». Même s'il dit n'être qu'un « faiseur de spontanéité » se voulant pas « trop visible » face à ceux qu'il s'agit d'impliquer dans les politiques de la ville, il construit une écoute professionnalisée. À sa façon, il rejoint l'expert international et un autre expert de la participation qui laissent entendre qu'ils sont des gestionnaires de ces expressions citoyennes. En effet, ils disent exercer un « métier » fondé sur la recherche d'une rentabilité financière propre à des sociétés privées (BBI, France Concertation) – le premier parle de « business » et le second de « démarche qualité » en indiquant que cette approche est liée au fait qu'il est un « homme de marketing devenu un consultant en stratégie » –. Tous deux se positionnent ainsi sur ce qu'ils veulent voir comme un marché de la participation et de la concertation, qui trouve une grande part de ses financements du côté des pouvoirs publics, avec ses exigences propres de rentabilité et ses jeux concurrentiels. Cette mise en concurrence de l'expertise est décisive dans le cas de BBI. « L'expérience de terrain » que revendique son responsable et qu'il dit avoir construit par l'accumulation des réponses à des appels d'offres, garantit selon lui, que sa société puisse rester « short-listée » à l'échelle internationale. Elle est ainsi, à ses yeux, légitime à définir et accompagner des politiques publiques sociales. Il en va de même pour l'expert de la participation dans le domaine des politiques de la ville.

PHILIPPE VEITL

La majorité des invités milite donc plus ou moins explicitement pour la constitution d'une sorte de « marché » de l'expertise¹⁰. Ainsi, dans un cadre défini par les autorités publiques, on peut voir, avec de nombreux intervenants¹¹, se dessiner un désir de construire, sur le terrain politico-administratif et associatif, un espace « marchand », de l'« ingénierie du débat » (P. Mahey) qui serait pris en charge par des « professionnels de la participation » répondant à des commandes publiques. En d'autres termes, le savoir-faire des experts en cette manière, quand il n'est pas l'expression d'un souci individuel, d'une parole autonome (l'expert d'art et l'expert des sites pollués), consiste en une sorte de profilage de la parole d'autrui, à travers divers procédés, à l'exemple du travail que veut initier le Conseil Suisse de la Science – avec les PubliForums –, en s'attachant à ouvrir des espaces encadrés de prise de parole quand il faut « faire apparaître des désaccords, des incertitudes, des ignorances dans le savoir 'vrai' ». La capacité à rendre visible et à animer ces débats serait liée, pourrait-on dire, à une capacité à *manager* et à stabiliser des scènes de controverse. De ce point de vue, ce qui est conçu comme premier, comme légitime, autorisé, c'est le processus qui consiste à encadrer strictement le droit du plus grand nombre à accéder au « petit monde » où l'on est reconnu comme apte à rendre un avis expert. Il en faut ainsi de peu pour passer de la volonté d'appuyer et de démocratiser cette aptitude, à une mise à la marge de ceux à qui on dit que tout est fait pour leur permettre d'y accéder.

De ce fait, la question de savoir si la connaissance qu'on prétend élaborer dans ces enceintes peut être l'objet d'une réappropriation, n'est pas vraiment soulevée. Autrement dit, ce qui est en jeu dans ce cas, c'est la manière de faire pour qu'une expertise, et les outils qui ont permis sa production, puisse être recyclée par la « société civile », avec l'idée que ce serait un moyen de consolider la parole citoyenne, son intéressement aux débats publics et à l'action gouvernementale. D'une certaine manière, certains¹² laissent entendre qu'ils veulent prendre en compte cette parole, mais ils n'ont pas été très explicites sur la place qu'on peut lui laisser à l'intérieur même du cadre qui a permis l'émergence de ces savoirs. Seul l'expert des sites pollués et son collègue s'y sont essayés avec les habitants de Salsigne par une tentative de coproduction de connaissances. De même, l'expert en art entend bien profiter de toutes les occasions pour expliquer comment on peut démontrer que des tableaux sont des faux. Il veut rendre apte le plus grand nombre à juger de l'authenticité de ceux-ci.

POUVOIR DIRE SON MOT

Si l'on tient pour essentielle cette logique de cadrage, il faut convenir que ce qui la motive, c'est l'idée qu'il existe deux registres de connaissance. Une démarcation, revendiquée ou implicite, s'établit entre, d'une part une compétence présentée comme ordinaire, le fait de « naïfs », de « braves gens », de « profanes » (selon les mots mêmes des intervenants), et d'autre part une compétence d'expert se voulant portée par des logiques de codification, d'objectivation (listes, inventaires, labels, statistiques, grilles, tableaux, dispositifs de gestion d'images et d'archivage, guides méthodologiques, dispositifs de concertation...). Cette différenciation cognitive¹³ n'est pas gérée de la même façon par chacun. Mais tous cherchent à la construire car elle est vécue comme ce qui va autoriser la revendication d'une compétence à intervenir dans le domaine de l'expertise. C'est d'ailleurs sur ce terrain que se joue la concurrence entre Prétendants et Détenteurs, entre ceux qui sont en position de dire qu'ils détiennent cette connaissance experte et ceux qui prétendent en faire reconnaître une autre. Il existe ainsi une lutte symbolique entre les experts pour faire reconnaître la bonne pratique experte, pour dire celle qui fera autorité en un domaine donné.

Beaucoup d'intervenants se trouvent placés, presque mécaniquement, en position de Détenteurs, par leur lien direct avec la puissance publique. Ils se voient en quelque sorte les détenteurs d'une part d'autorité symbolique et peuvent, ainsi, mieux imposer leur expertise. Pour ceux-ci, c'est leur collaboration avec l'État qui fait qu'ils se disent à même d'être reconnus comme les détenteurs du savoir-faire le plus approprié pour animer la production d'une expertise démarquée du savoir spontané des « naïfs ». Pour l'expert en sites pollués, c'est son statut de chercheur – l'« appartenance au CNRS donne du poids » –, qui lui permet de revendiquer comme producteur et détenteur d'une expertise « savante » et qui lui sert à donner de la légitimité à ses inventaires des sites potentiellement pollués face à ceux qui défendent une autre perception des menaces environnementales. Un expert également maître de conférences de Droit dispose lui aussi de ce crédit de scientificité pour dire qu'il a la compétence pour agir en « éthicien ». Dans le cas de l'expert en art, la situation est plus singulière et complexe car il n'entretient aucun lien avec une institution, encore moins avec l'autorité étatique, et il ne dispose pas de titre académique. C'est en franc-tireur qu'il s'attache à faire reconnaître un savoir lui permettant de dénoncer les erreurs et les mensonges des musées et des maisons de vente. Alors que ces derniers bénéficient déjà d'une reconnaissance auprès de l'opinion

PHILIPPE VEITL

publique, ce qui renforce l'autorité de leurs avis, B. Landais est constamment en position de se voir contester les contre-expertises qu'il réalise.

ENTRE VÉRITÉ ET SAVOIR

Plus encore que la démarcation entre les deux registres de connaissances signalés précédemment, une autre dimension de la parole experte est décisive. Tous les intervenants se retrouvent à devoir gérer le passage entre deux régimes de discours : le *Truth-claim*, comme « prétention à la vérité » et le *Knowledge-claim*, comme « revendication de savoir »¹⁴. Le premier est le propre de tout individu. Il est de l'ordre d'une universalité anthropologique du langage et de la communication. Le second relève de la dimension culturelle et politique des régimes discursifs. Ainsi, la prétention de vérité d'un discours change de nature quand elle s'appuie sur la possession d'un statut social reconnu et sur la maîtrise d'une position de pouvoir – la majorité des intervenants détiennent ou ont acquis les deux –. L'autorité institutionnelle vient ainsi doubler et légitimer l'autorité énonciative. Le discours n'a pas à être vrai en soi, mais simplement à être tenu pour vrai et faire l'objet de croyance¹⁵. C'est dans ce cadre qu'il faut appréhender la parenté entre, ce qui est dit sur la maîtrise d'un savoir-faire expert, et ce qui relève d'une parenté avec la rhétorique bureaucratique qui s'observe dans la plupart des entretiens. Ainsi, la forme discursive d'autorité qui vient légitimer cette revendication de savoir peut être considérée comme étant d'ordre rationnelle-bureaucratique¹⁶.

Cette parenté est avant tout le résultat de postures qui consistent à venir contester ou soutenir les pouvoirs publics sur leur propre terrain. Ce faisant, loin d'inventer un autre discours, les experts se glissent souvent dans la rhétorique propre à ce dernier pour mieux se positionner par rapport à lui, pour mieux intervenir expertement dans son champ de compétence. La majorité du savoir-faire produit ne l'est pas pour faire œuvre scientifique. Mais, visant à accompagner, soutenir, réformer les conditions de l'action publique ou de toutes situations de décision qui engagent des rapports de pouvoir, il en reprend donc la manière spécifique de penser le lien entre informer et décider, en recourant à toute une information codée par un art de faire, décrire, classer et voir les faits propre à la bureaucratie¹⁷. On pourrait parler d'un effet de miroir. Autrement dit, pour être entendu, il faut parler un langage commun, ou introduire des inflexions à l'intérieur d'une trame commune.

ETRE AUPRÈS DU POUVOIR

Une experte en conférences de citoyens, dit avoir « bricolé » à partir d'un inventaire des systèmes existant à l'étranger, prenant dans « chaque pays des recettes différentes », lors de la création en Suisse des PubliForums – une « méthode hybride » –. C'est par ce dispositif qu'elle entend faire entrer les « non-spécialistes » dans le processus décisionnel. Ce qu'elle dit avoir réalisé est bien plus que du bricolage. Elle décrit en effet un outil très normé pour rendre opérationnelles les procédures de participation pour la sélection des « spécialistes » et des « naïfs ». Ces deux groupes se rencontreront lors de trois week-ends de travail afin de définir la nature des documents à produire aux différents stades du débat, les formes de la restitution devant les médias et les modalités de leur communication aux gouvernants. L'effort de codification, de formalisation, voire de routinisation auquel elle s'astreint, cherche à rendre reproductible le système du PubliForum sur d'autres sujets. Cette experte a aussi pour objectif de faire qu'il s'intègre du mieux possible au fonctionnement régulier de l'État. Avec le PubliForum, elle revendique une capacité à produire un savoir pouvant faire autorité auprès du décideur. Le respect d'une méthode précise, de type rationnelle-bureaucratique, permet aux avis qui seront élaborés, de s'intégrer à la mise en œuvre de l'action publique, en partie *via* les mass médias et la politique médiatisée. Ces critères formels sont aussi un moyen de mettre en avant le fait que les PubliForums ne sont pas des enceintes partisanes. Celle qui les anime se veut un simple « conseiller du politique ». Elle ne veut que « contribuer au processus politique », fournir des analyses puis « laisser faire les politiques ». Ce qui ne lui interdit pas de rechercher un accès à la sphère médiatique pour mieux publiciser le travail réalisé.

Avec le modèle de Conférences de consensus que propose l'ANAES, on est face à l'apposition d'un « label méthodologique ». Sa fonction est ainsi de « labelliser un processus de production des recommandations professionnelles pour le corps médical ». Elle a pour rôle de « superviser le déroulement » des Conférences. Les avis qui en sortent font autorité grâce à l'apposition de ce « label », accordé à condition que la Conférence respecte strictement le cahier des charges dont les membres de l'ANAES se posent comme les gardiens. On a là l'affirmation d'une normalisation encore plus poussée, le respect des procédures standardisées étant présenté comme la condition *sine qua non* pour assurer la crédibilité des prises de position qui vont s'exprimer dans cette enceinte et pour assurer, quel que soit le sujet, la reproductibilité des techniques de mise en discussion de questions controversées. Comme pour le PubliForum, ce sont des « critères stylistiques » proches de ceux de la bureaucratie qui permettent de dire, au vu et

PHILIPPE VEITL

au su de tous, qu'il y a production de la connaissance experte requise pour orienter une décision. La codification du processus d'élaboration de savoir passe ainsi par la matérialisation, sur le papier, d'outils intellectuels¹⁸. C'est justement l'existence de ces documents papier – qu'il s'agisse donc des méthodes pour débattre, et aussi des rapports, des notes de synthèses compilant les données recueillies, etc. –, qui vient définir le cadre légitime de la revendication de savoir et lui donner le pouvoir de faire autorité.

Dans le cas de l'expert international, il évoque son expertise comme un « transfert de Know How » qui vise à articuler étroitement, à la fois, les exigences bureaucratiques de financeurs (les autorités européennes, la Banque Mondiale), les attentes de ceux qui, localement, seront les acteurs de la réforme – celle des pensions de retraite en Russie –, et les contraintes liées au fait que BBI est une « marque » sur un marché concurrentiel et qu'il répond à une nécessité de rentabilité. En tant que directeur, il lui faut avoir une connaissance très fine de chaque administration quand il revendique un savoir qui consiste selon lui en « l'invention de circuits de décision et de mise sous contrôle nouveau » pour répondre aux changements de l'environnement international auquel les pouvoirs publics doivent faire face. Cette obligation de se tenir au plus près d'un savoir rationnel-bureaucratique, d'être capable de jouer de ces spécificités selon ses différents interlocuteurs, l'amène très concrètement à mettre en place des « formations de cadres administratifs », pour le système de santé au Kosovo. En conséquence, il conçoit son travail comme devant servir à produire une expertise destinée à standardiser, à formater des informations pouvant être transmises, enseignées. Même s'il dit que l'« expérience » compte beaucoup, une certaine intuition est également importante quand il intervient, il élabore une méthodologie, qui, par-delà les singularités locales, doit pouvoir être reproductible. À ce titre, comme il l'a fait lors de l'entretien, il peut donner une « image-papier » de cette méthode. Elle lui permet de procéder à « l'identification des acteurs, des enjeux, des décideurs ». De plus, c'est elle qui va faire que son action sera reconnue comme une expertise.

ÊTRE EN MARGE

L'expert des sites pollués et l'expert en art sont très proches en ce domaine. Pour passer de la prétention de vérité à la revendication de savoir, ils doivent « travailler deux fois plus » car, comme dit ce dernier, ils sont des « challengers ». Ils se voient, chacun à leur manière, comme des lanceurs d'alerte s'attachant à éveiller les soupçons¹⁹. Si l'on s'en tient à ce qu'ils disent de leur pratique d'expert, lors de la mise à jour de sites potentiellement pollués et

de faux Van Gogh, ils doivent acheminer vers les autorités en place, les pouvoirs publics pour l'un, le marché de l'art pour l'autre, des traces, des indices et des signes qui vont faire preuve. Ils n'échappent donc pas à la nécessité d'inventer des procédés permettant de passer d'informations singulières (des sites, des tableaux) à des enregistrements standardisés (des recueils archivistiques, des cartes, une banque d'images, des bases de données). Pour les faire connaître, ils vont les présenter par le moyen d'articles, d'ouvrages, d'inventaires papier ou de répertoires iconographiques. Il leur faut ainsi se conformer aux logiques rationnelles-bureaucratiques – catalogue, classement, nomenclature ... –, des autorités dont ils veulent contester le savoir, en se plaçant sur leur propre terrain.

Dans le cas des pollutions industrielles, une telle proximité est d'autant plus nécessaire qu'il faut mettre en place des procédés d'analyse critique qui consistent précisément à utiliser les documents produits par ceux qui peuvent avoir le plus d'intérêts à masquer les différents risques. Les matériaux qui font en effet l'objet d'une investigation sont ceux qui, à un moment donné, ont été produits par les pollueurs eux-mêmes, en lien avec les administrations en charge de ces dossiers, lors du développement d'un type de production ayant un impact fort sur l'environnement. Il s'agit de mobiliser des indices tels un plan cadastral, des statistiques industrielles et des archives d'entreprises pour confectionner des fiches inventaires. Dans un domaine où le politico-administratif est moins directement présent, l'établissement de la preuve de l'inauthenticité d'un tableau implique de questionner tant les inventaires établis lors des premières ventes, lors de succession, que la correspondance privée ou « officielle », et le tableau lui-même – signature, style, couleur, ... –, pour définir la nature et retracer la carrière d'une œuvre sur le marché de l'art. C'est à partir des modalités d'édification de ce dernier et des liens qui s'y établissent entre faussaires, galeries et maisons de vente, qu'est questionné le statut d'un tableau.

Autrement dit, dans les deux cas, la capacité de « révélation » de ce qui fait problème, passe avant tout, selon eux, par la production d'outils, d'équipements²⁰ permettant l'élaboration et la mise en cohérence d'informations multiples et, par conséquent rendant possibles la continuité de l'action, la capitalisation d'une expérience ainsi que sa duplication, sa reproductibilité face à des cas similaires. C'est ainsi que se joue la construction de cette revendication de savoir-faire qui est propre à une capacité à agir expertement.

Tous deux partagent la même idée que l'expert a un rôle civique, moral, par la dénonciation. S'ils se veulent experts « amateurs », « autonomes » qui ont « acquis un certain nombre de compétences » (F. Ogé) par leur propre

PHILIPPE VEITL

travail, c'est en ce qui concerne leur statut social qu'ils diffèrent le plus. Le premier dispose, on l'a dit, pour entrer dans la polémique, d'un titre académique, ce dont ne bénéficie pas l'expert en art. Le premier peut plus facilement être vu et se dire expert « savant », le second est le plus souvent en position d'*outsider* qui doit avoir le plus de « biscuits » (B. Landais) possibles, pour faire autorité et légitimer son point de vue. Tous ont exprimé l'idée, comme le dit l'expert international, qu'ils ne peuvent se soustraire à la mise en œuvre de « stratégies de crédibilisation ». L'acquisition de ce « crédit » étant, comme il le précise, le fruit d'« une capacité d'apprentissage ».

Les controverses autour des oeuvres et des pollutions font apparaître une ligne de fracture entre les acteurs, qui porte sur la manière même de débattre. Si certains cherchent une « pacification du débat » avec les PubliForums ou les Conférences de consensus pour maîtriser une controverse, F. Ogé et B. Landais veulent, eux, si besoin, déclencher un « scandale », « provoquer des attaques » pour se faire entendre dans un contexte de polémique publique. Leur relation aux médias n'est pas simplement informationnelle, comme dans le cadre des conférences de consensus, elle est de nature plus ou moins instrumentale. Quand les « affaires » ne sortent pas, « le seul moyen de parler, c'est d'avoir le soutien des médias » (B. Landais). Dans ce jeu avec les médias, un aspect central se dégage dans les cas des falsifications et des dissimulations des risques : pour « officialiser une situation » (F. Ogé), il faut une sûreté du jugement. « C'est oui ou c'est non, c'est faux ou c'est vrai » (B. Landais). Il faut produire du jugement qui fasse d'emblée autorité.

TRANCHER ET TEMPORER

L'obligation de rendre un avis tranché, de trancher, n'est pas spécifique aux cas précédents. Tous les intervenants ont exprimé une opinion semblable. Une part essentielle du *Know-how* de l'expert est conçue comme une capacité à avoir le dernier mot. La revendication de savoir trouve là un de ses fondements pour adopter une posture discursive d'autorité. Cette dimension est encore plus cruciale quand l'expertise consiste en la diffusion et l'invention de procédure d'encadrement de la parole – cf. *supra* –. Quand on veut faire parler le profane, le « naïf », il faut savoir s'imposer, comme le dit E. Dupont (expert de la participation), pour « mettre des taquets », pour créer des « moments d'irréversibilité ». Selon P. Mahey (expert de la participation), il faut « construire la profession autour de cela ». Même si on parvient difficilement à la définir, au terme de « médiateur » sont associés ceux « d'accompagnateur, de traducteur, de facilitateur, d'initiateur... »

(E. Dupont). Il faut insister sur le fait que cette difficulté à définir l'expertise en matière de gestion de la parole d'autrui, n'efface pas la nécessité pour l'expert de dire qu'il est en son pouvoir de trancher.

En effet, en dépit de la volonté affichée de faire que le simple citoyen « reste au centre » des préoccupations (pour l'expert de conférences de consensus), il n'en demeure pas moins que chacun des procédés évoqués ici (le « pilotage » et « l'apposition d'un label » ; le « PubliForum » ; la « maîtrise d'un terrain » ; la « grille souple d'évaluation » ; le « travail de médiation pour intervenir dans le secteur du social » ; le contrôle des « normes morales ou éthiques » ; les « réseaux de capacitation citoyenne » ; la « démarche qualité ») est à chaque fois une manière de revendiquer le pouvoir de mettre en cohérence, de calibrer, de formater *in fine* des opinions. Ainsi, la capacité de ces dispositifs à faire tenir ensemble une pluralité de paroles réside probablement plus, quand elle parvient à se doter des attributs discursifs du *Knowledge-claim*, dans un effet de rhétorique qui sert d'abord à légitimer des réformes politico-administratives. Etre un expert en ce sens, c'est faire preuve d'habileté dans la mise en forme d'avis qui seront présentés ensuite comme faisant autorité²¹, tout en se gardant de se positionner politiquement trop clairement. En effet, hormis l'expert en sites pollués et l'expert en art, aucune opinion partisane n'a été exprimée, chacun mettant en avant la neutralité qui s'attache à son statut d'expert²².

Agir expertement, c'est aussi savoir « temporer »²³ ses avis, savoir les inscrire dans une temporalité spécifique. C'est en effet dans le lien étroit, établi par les invités eux-mêmes, avec la volonté de « mettre des taquets », que se construit le rapport au temps. Deux positions *quasi* antagonistes se dégagent ici : de longues années sont nécessaires à l'investigation personnelle très en amont de la prise de parole pour avoir toujours « un temps d'avance ». À l'opposé, il y a un temps de l'urgence, de la rentabilité. Dans le cas du travail de F. Ogé et B. Landais, la gestion du temps s'associe à l'urgence, lorsqu'il faut savoir intervenir rapidement et « prendre de cours », au moment de l'introduction d'un faux sur le marché ou du blocage d'une enquête, dénoncer une vente ou un refus d'informer. Chez BBI, l'« échelle de temps, c'est l'immédiat ». L'expertise doit être rendue le plus rapidement possible. Entre les deux, cela va de quelques semaines pour la préparation de la phase de concertation avec les habitants dans le cas des Conférences, à quelques jours dans le cas du Comité Consultatif d'Éthique. Par-delà cette variabilité, quand on n'est pas dans le cas de figure d'une prise de parole autonome, ce qui prédomine à nouveau, c'est que le formatage de l'expression passe par la volonté de construire un pouvoir de temporer, c'est-à-dire de standardiser les moments qui sont accordés à l'expression et à l'écoute d'une parole²⁴.

PHILIPPE VEITL

Il s'agit d'inscrire les acteurs sociaux dans un dispositif temporel destiné à renforcer son encadrement, condition pour mieux exercer les effets recherchés de clôture, lors de phases de concertation, de débats²⁵. Cette fabrication de temporalités vient renforcer les autres procédés. Soulignons bien que la poursuite d'un objectif singulier n'échappe pas à cette nécessité de construire une temporalité pour mener la carrière d'une controverse.

POUR CLORE

Ce qui ressort donc de ces paroles d'experts, c'est l'existence de revendications de savoir autorisé, se déployant sur diverses scènes publiques et répondant à des logiques spécifiques de codification de la connaissance. En résumé, ce qui prévaut, c'est la recherche de régimes discursifs pour accompagner et susciter une définition de l'action publique, ou bien pour contester un savoir officiel. Il s'agit là, pour ceux qui prennent en charge cette activité, soit d'identifier un marché et une demande sociétale d'expertise, soit de dénoncer par la polémique des situations faisant problème dans une logique de contre-expertise. On peut se demander si dans certains cas, la rhétorique, une manière autorisée de parler, n'en vient pas à compter plus que la recherche de l'efficacité des dispositifs d'élaboration de connaissances. Pour clore, une question de fond mérite d'être posée, bien qu'on ne puisse y apporter de réponses. Si, comme le note J.-M. Fourniau (expert de la participation), « l'intérêt général n'est plus donné d'avance », dans un contexte où « les élus ouvrent des espaces de discussion dont ils ne veulent pas inclure les conclusions dans les décisions », ce qui se profile derrière tous ces entretiens, c'est la place que les experts doivent prendre dans la définition des manières de répondre à la « nécessité d'une démocratie délibérative » (D. Bütschi, expert des Conférences de consensus). Qu'en est-il de leur volonté de contribuer à la mise en place effective de cette démocratie ? On peut se demander si elle existe vraiment car elle fut peu ou pas du tout évoquée lors de ces entretiens, au profit d'une volonté d'euphémiser ce qui pourrait devenir trop visiblement « partisan ». Cette question mérite d'être posée aux experts, sachant qu'une part essentielle de leur pratique se construit en large partie, justement, à l'intérieur d'un mouvement qui ne les implique pas eux seuls, qui engage en effet toute une réflexion collective sur les formes de prise en compte de la parole citoyenne dans la conduite de l'action publique. Elle est en tout cas reprise dans bon nombre des textes qui suivent, ce qui ne fait que souligner son importance quand on veut s'interroger sur les formes de savoirs qui accompagnent, réorientent, reconfigurent les techniques de gouvernement propres à un

système politico-administratif, tout un travail d'ingénierie qu'il faut appréhender en tenant compte des différentes dynamiques socio-historiques qui leur sont propres. Il conviendrait ainsi de dégager les régimes d'historicité spécifiques à ces processus de construction des savoirs qui accompagnent et encadrent l'action gouvernementale.



- 1 La présentation et l'analyse qui sont faites des différentes interventions n'engagent que l'auteur de ces lignes.
- 2 Il faut placer à part l'intervention de J.M. Fourniau (chercheur à l'INRETS) qui a porté sur la présentation d'un de ses articles : « Mésestante et délibération dans les conflits d'aménagement : l'expérience du débat public institutionnalisé », *Cadre de vie, environnement et dynamiques associatives*, Actes de séminaire (1999/2000), animé par J.P. Blais, C. Gillio, J. Ion, coll. « Recherches », n° 132, 2001. Dans une perspective historique, il entendait analyser, selon ses propres termes, « une évolution des régimes de décision » avec la « mise en discussion publique des projets de plus en plus tôt dans le processus de décision et d'institutionnalisation d'un débat préalable ». Il en est de même, pour l'intervention de M. Olive et J. Dubois, lors de la même séance : « Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine de Marseille », in Donzel A. (dir.), 2001, *Métropolisation, gouvernance et citoyenneté dans la région urbaine marseillaise*, Maisonneuve et Larose, Paris. Ce sont avant tout des articles à caractère relativement théorique sur la concertation. Cette modélisation porte en effet sur la « fragmentation des processus décisionnels » et sur la « recherche du consensus » dans les débats publics. On a été confronté à un problème identique avec l'intervention de L. Amar que reprend largement un article de synthèse sur une étude de cas de l'obligation d'informer les malades. Cf. Amar L., Minvielle E., 2000, « L'action publique en faveur de l'usager : le cas de l'obligation d'informer », *Sociologie du travail*, n° 42. Il faut inclure ici le travail de thèse de Science politique de Magali Nonjon sur l'émergence des professionnels de la médiation dans les politiques de la ville. Ce serait une toute autre question de savoir si ces chercheurs s'impliquent dans l'univers de l'expertise et des experts.
- 3 « Expertise : n/f., d'abord *expertise* (XIV^{ème} « Habileté, adresse, expérience ») puis *expertice* (1580, Montaigne), mot qui a repris des emplois parallèles à ceux du substantif *expert*. Ce mot sert d'équivalent français à *Know-how*, traduit autrement par *savoir-faire* », in *Dictionnaire historique de la langue française*, sous la dir. d'A. Rey, 1998, Dictionnaire le Robert, Paris (1^{ère} éd. 1992). Il est à remarquer que Philippe Minard reprend ce terme pour qualifier l'émergence d'une compétence neuve lors de la mise en place, sous l'Ancien Régime, d'une statistique industrielle. Cf. Minard Ph., 2000, « Volonté de savoir et emprise de l'État. Aux origines de la statistique industrielle dans la France de l'Ancien Régime », *Actes de la recherche en sciences sociales*, « Science de l'État », n° 123, juin.

PHILIPPE VEITL

- 4 « Le mot est d'abord employé comme un adjectif avec le sens d'« alerte, adroit ». Depuis le début du XIV^{ème} siècle, il s'applique précisément à une personne qui a acquis par l'expérience une grande habileté », *Dictionnaire historique de la langue française, op. cit.*
- 5 La dimension des propriétés sociales, de positions et des dispositions des experts n'a pas été vraiment abordée lors de ces entretiens. Et, on l'a dit, ce n'est pas notre intention d'analyser cette dimension de l'expertise. Par exemple, B. Landais est le fils d'un ancien Conservateur en chef du Musée du Louvre. Ce qui fait que ses interventions dans le champ artistique sont orientées par un habitus social qui en est la conversion et la forme « savante ». De plus, pour exercer son travail de critique amateur d'art, il dispose d'une autonomie financière personnelle.
- 6 Pour éviter les répétitions, un propos tenu par un des intervenants est considéré comme pouvant exprimer celui des autres intervenants, quand il existe une proximité de vue transparaissant dans la manière de rendre compte d'une expérience et d'une pratique qui, elles, ne sont pas identiques, sans différer radicalement. C'est justement ce que l'on veut démontrer ici.
- 7 On n'abordera pas dans ces lignes l'étude proprement dite des techniques rendant possible, tout spécialement, la mise en place de dispositifs permettant de « faire parler », car ce serait s'intéresser uniquement à la manière d'inventer ces dernières et en faire le recensement à l'échelle internationale. Ce n'est pas notre objectif, puisque l'on veut essayer de comprendre ce qui motive la mise en oeuvre et en place de ces dispositifs, ainsi que les formes de rationalité auxquelles ils correspondent. On peut toutefois se reporter à la contribution de Jean-Michel Fourniau, ainsi qu'à l'article de Boy D., Bonnet-Kamel D., Roqueplo Ph., 2000, « Un exemple de démocratie participative. La « Conférence des citoyens » sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de science politique*, n° 4-5, août-septembre. Sur ce point les travaux de D. Bütschi sont intéressants. Cf Bütschi D., Nentwich M., 2002, « The role of participatory Technology Assessment in the policy making process », in Joss S., Bellucci S. (dir.), *Participatory Technology Assessment – European Perspectives*, Centre for the Study of Democracy (CSD) at University of Westminster in association with TA Swiss, London, p. 233-256.
- 8 Auteur d'une contribution dans cet ouvrage.
- 9 Suite à des problèmes d'enregistrement, la retranscription des témoignages d'invités engagés dans la lutte contre le projet d'installation par EDF d'une ligne à Haute Tension dans le Parc Naturel du Verdon s'est avérée difficile. Par ailleurs, dans le cas des revendications de Salsigne, les habitants n'étaient présents, on l'a dit, qu'à travers les interventions de F. Ogé et J. Roux, ainsi qu'à travers la projection d'un film. De ce fait, les séances n'ont pas permis de donner une place à des témoignages tirés directement de l'engagement des citoyens dans les controverses, ni de voir quel type de compétence experte ils élaborent. On peut en effet retenir l'idée que ces individus « ordinaires » sont, en de nombreuses circonstances, des « sociologues experts », au sens où ils « font preuve d'une grande habileté dans l'accomplissement concret des activités sociales » (Giddens A., 1987, *La constitution de la société*, PUF, Paris, p. 75).

- 10 En 1982 déjà, dans un article publié par la *Revue française de science politique*, Michael Pollak faisait remarquer qu'un « marché de l'expertise [est] en pleine expansion » (M. Pollak, 1993, « Technologies et risques nucléaires », in *Une identité blessée. Études de sociologie et d'histoire*, Métailié, Paris, p. 89).
- 11 P. Dosquet, Ph. Pedrot, P. Mahey, D. Bütschi.
- 12 D. Bütschi, P. Mahey, P. Guerry, R. Tresmontant.
- 13 On pourrait fonder théoriquement ce travail de formalisation en disant avec Giddens que « la plus grande partie de l'énorme "réservoir de connaissances" (*stocks of Knowledge*), selon l'expression de Schütz, [...] n'est pas directement accessible à la conscience des acteurs. La quasi-totalité du savoir commun est de nature pratique » (Giddens, *op. cit.*, p. 52). Il faut justement admettre avec Schütz, que « la connaissance de l'homme qui agit et pense au sein du monde n'est pas homogène ; elle est (1) incohérente (2) claire seulement en détail, et (3) non exempte de contradictions » [Schütz A., 2003, *L'Étranger. Un essai de psychologie sociale*, Allia, Paris, p. 13 (1^{ère} éd. 1966)]. Ainsi, pour partie, il rejoint Bourdieu, quand ce dernier dit que cette pensée « obéit à une *logique pratique*, celle du flou, de l'à-peu-près, qui définit le rapport ordinaire au monde ». Dès lors, l'habileté de l'expert serait de réussir à « codifier, [...] mettre en forme et mettre des formes ». En d'autres termes, ce qui est décisif ici, c'est la capacité à introduire « la possibilité d'un contrôle logique », à mettre en place « une normativité explicite » (Bourdieu P., 1987, *Choses dites*, Éditions de Minuit, Paris, p. 83 et 98). Cependant, il est important de souligner et de noter, avec M. Herzfeld que « these taxonomies were not necessarily more logical than those which have preceded them ». Dans la perspective de P. Bourdieu, il complète son observation en indiquant que ces « taxonomies » sont « calibrated to needs of certain institutional structures, and they became instrument of power and surveillance that could be used quite variably by differently situated actors » (Herzfeld M., 1992, *The social production of indifference. Exploring the symbolic roots of western bureaucracy*, UPC, Chicago, p. 66).
- 14 Leclerc G., 2001, « Vérité et généalogie de l'autorité », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. CXI, p. 205-281. L'ensemble des développements qui suivent sont inspirés de cet article.
- 15 *Ibid.*, p. 215-216. Nous reprenons les mots mêmes de G. Leclerc, qui précise : « L'autorité, c'est la position sociale, symbolique, institutionnelle, légitimant la prétention de proférer la vérité. Dire la vérité [...] c'est la produire ». De ce fait, il y aurait des « régimes d'autorité [...] [des] modes culturels, historiques, institutionnels de production et de reconnaissance de la vérité, observables dans différentes sociétés » (*ibid.*, p. 221). G. Leclerc indique, à ce titre, que la manière de dire la vérité emprunte souvent une « posture hypothético-déductive ». Il rejoint là Pierre Thuillier pour qui cette posture, « ce style "déductif" [s'appuie] sur des "principes généraux et normatifs" », qui énonce une vérité qui « vient d'en haut ». Ainsi, fréquemment les experts « se conduisent comme si la réalité devait suivre ces principes » (Thuillier P., 1988, *Les passions du savoir. Essais sur les dimensions culturelles de la science*, Fayard, Paris, p. 101).

PHILIPPE VEITL

- 16 Leclerc G., *art. cit.*, p. 223. Leclerc définit comme rationnel-bureaucratique, le régime d'autorité discursive propre au monde de la science, un mode de crédibilité rencontré « d'abord par le monde de la " recherche scientifique ", et aussi des mass média et la politique médiatisée » (*ibidem*). On peut considérer que l'expertise, qui reprend souvent la science déjà faite, ce point étant central, est de l'ordre de ce régime d'autorité discursive. Il convient de préciser, qu'à notre sens, il faut élargir la définition de ce régime en y incluant le savoir lié à l'élaboration d'outils intellectuels servant à « insérer des informations personnalisées dans une trame impersonnelle et standardisée » (Bourdieu P., Christin O., Will P.É., 2000, « Sur la science de l'État », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 133, juin, p. 6), comme les tableaux, les nomenclatures, les catalogues, les mémentos, etc. On ajoutera à cela que cette « science » est moins un savoir académique qu'un « style » d'énonciation (Cf. P. Thuillier, *op. cit.*, p. 100) qui se veut fondé en vérité. C'est cette définition qui est retenue dans cet article. Enfin, soulignons avec M. Pollak que « dans une procédure administrative, la crédibilité accordée à un argument technique est fonction de l'autorité de la personne individuelle ou collective qui l'énonce » (Pollak M., *op. cit.*, p. 80).
- 17 Cf. Minard Ph., *art. cit.*, p. 63-64. Il souligne que ce sont là des « schèmes mentaux rien moins que neutres » (*ibid.*, p. 64).
- 18 On peut établir une parenté avec ce qu'écrivit Florian Charvolin, quand il note qu'il faut, en matière d'action publique, être attentif aux genres littéraires que sont la bibliographie, le rapport, l'archive, la mesure ou l'organigramme, autant de façon d'inscrire sur le papier des techniques administratives. Cf. Charvolin F., 2003, *L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, La Découverte, Paris.
- 19 On fait référence ici à l'ouvrage de Chateauraynaud F., Tornay D., *Les sombres précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Éditions de l'EHESS, Paris, 1999.
- 20 C'est Michel Callon qui souligne cette nécessité pour tout énoncé d'être incorporé dans des outils, des dispositifs (politiques, institutionnels, procédurales, cognitifs...) qui rendent visibles et tangibles les résultats auxquels il parvient. C'est la condition de sa durabilité et de sa capacité à convaincre. Cf. Callon M., 1999, « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail*, n° 41.
- 21 Il ne s'agit pas ici de s'interroger sur la valeur intrinsèque des avis rendus dans le cadre de ces dispositifs.
- 22 Plus fondamentalement, ce qui ressort des entretiens, c'est la capacité dans l'auto-présentation d'un savoir-faire, à dépolitiser l'expertise, bien qu'en d'autres lieux et à d'autres moments, les invités puissent revendiquer une dimension politique à leur travail.
- 23 Cf. Élias N., 1996, *Du temps*, Fayard, Paris. Ce dernier propose ce verbe pour montrer que le temps n'est pas une catégorie substantielle, mais qu'il est construit par les agents sociaux qui « fabriquent du temps ».

- 24 Il faudrait ajouter que cette dimension est indissociable de celle de l'espace puisque c'est dans des lieux bien définis que se déroulent, par exemple, les Conférences de consensus.
- 25 Crozier et Friedberg font remarquer à ce sujet que l'on peut « penser que la dimension temporelle est une condition essentielle pour qu'une relation de pouvoir puisse s'établir ». Cf. Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Seuil, Paris, p. 75.